



# Rapport financier semestriel

**Au 30 juin 2023**









## RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2023

### 1. PRESENTATION DU GROUPE

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit français enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 841 862 287 00015 dont le siège social est situé 9, avenue Bugeaud à Paris (75116) : la Société.

Le « groupe » est constitué de :

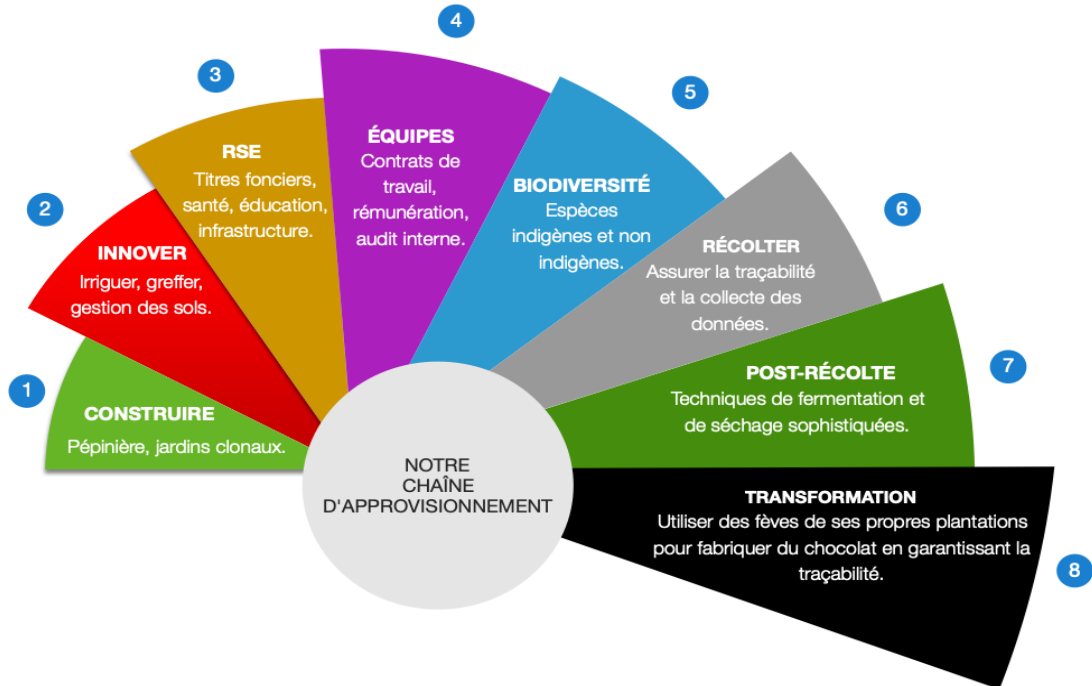
- **KKO INTERNATIONAL : la Société**
- **SOLEA**, (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme de droit ivoirien dont le siège social situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro 11 11 792 L, dont KKO INTERNATIONAL détient 99,94 % des actions ;
- **SHOKKO**, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody, Riviera 3, Allabra – Abidjan 06 (CÔTE D'IVOIRE), immatriculée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2019-B-19166 , détenue à 100 % par SOLEA .

KKO INTERNATIONAL est cotée sur Euronext Growth Paris.

### 2. SOLEA : UNE PRODUCTION DE FEVES PREMIUM ET TRAÇABLES

SOLEA a créé un modèle unique, étant désormais l'une des rares filières cacao à traçabilité bidirectionnelle, c'est à dire une traçabilité depuis la plantation jusqu'à la barre de chocolat. La plantation en est à son huitième cycle de production. Le résultat : un modèle **TREE-TO-BAR** (voir schéma sur la page suivante).

L'entreprise possède sa **propre usine** de production de chocolat, qui reçoit des fèves de qualité de ses propres plantations.



## A. Notre Vision

Les spécificités de notre modèle : production de fèves de cacao de haute qualité entièrement traçables, récoltes stimulées par l'irrigation, le greffage et l'utilisation d'engrais organiques. Ainsi, a été créé un modèle unique présentant les caractéristiques suivantes :

- i. Maîtrise de la matière première
- ii. Techniques innovantes et durables
- iii. Transformation intégrée, avec des produits standard et premium
- iv. Développement Ivoirien avec une commercialisation à l'international
- v. Émergence d'un label reconnu et porteur « haut de gamme »

**Nous visons prioritairement la qualité.** Notre positionnement : une petite entreprise agile et réactive, où l'acheteur s'adresse directement à l'équipe de direction, qui répond à ses besoins.



## B. Gouvernance

Afin de rester fidèles à notre éthique, nous avons mis en place des politiques et des procédures pour agir de manière responsable dans l'ensemble de nos activités. Le conseil d'administration de la Société supervise nos stratégies, y compris notre stratégie ESG, en collaboration avec les équipes locales chargées du développement durable en Côte d'Ivoire.

En 2022, nous avons mis en place les systèmes de gestion environnementale et sociale (ESMS), afin d'établir la clarté des rôles et des responsabilités dans la supervision de toutes les questions ESG : stratégie, priorités, progrès, risques et opportunités.

1. **Équipe de durabilité** : La responsabilité de la gestion ESG incombe au responsable de la durabilité de l'entreprise, basé en Côte d'Ivoire, qui rend compte directement au conseil d'administration. L'équipe est composée d'experts en agronomie de SOLEA qui gèrent la stratégie, la mise en œuvre et le reporting de nos initiatives de durabilité. L'équipe communique régulièrement avec toutes les parties concernées, tant internes qu'externes, qui apportent des contributions précieuses aux décisions politiques et aux orientations futures.
2. **Stratégie** : Établi en 2023, ce groupe de membres de l'équipe et de cadres supérieurs de SOLEA et de SHOKKO se réunit pour examiner l'orientation et la mise en œuvre stratégiques, la gouvernance et les investissements proposés.
3. **Communication, lobbying** : Nous nous engageons à communiquer de manière responsable les valeurs qui guident l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et tous les aspects de construction de la marque et de nos relations avec les investisseurs.
  - Nous mettons l'accent sur des pratiques responsables, en particulier en ce qui concerne les enfants. Sont éliminées toutes les formes de travail des enfants de moins de 18 ans.
  - Nos politiques sont publiées sur notre site web pour assurer la transparence et un meilleur dialogue.
  - Conformément à notre code, nous n'apportons pas de contributions politiques.
4. **Approvisionnement** : Nous avons pris des mesures adéquates pour garantir un approvisionnement responsable en supervisant nos chaînes d'approvisionnement. Nous avons mis en place des protocoles de diligence et de gestion des fournisseurs, qui nous permettent de contrôler les matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement.



Notre approche stricte en matière de diligence exige que les fournisseurs adhèrent à notre code de conduite. Nos fournisseurs s'approvisionnent en matières premières auprès d'une multitude de petits exploitants agricoles et nous attendons d'eux qu'ils soutiennent nos engagements en faisant preuve de transparence quant à leurs propres activités et à celles de leurs chaînes d'approvisionnement.

Celui-ci comporte plusieurs points qui s'appliquent à tous nos fournisseurs :

Les activités sont menées dans le respect de la loi et de l'intégrité :

- L'environnement de travail et les conditions sociales sont conformes aux normes internationales.
- L'impact sur l'environnement est réduit.
- La liberté d'association est préservée
- Le travail est volontaire
- L'âge minimum requis est respecté.
- Les salaires sont équitables
- La santé et la sécurité sont prioritaires

Le code des fournisseurs définit nos exigences et nos attentes minimales, et chaque fournisseur doit le reconnaître comme condition pour travailler avec SOLEA et SHOKKO.

L'équipe de direction de SHOKKO rencontre régulièrement les fournisseurs pour évoquer tout problème éventuel.

5. **Diversité et intégration** : Nous visons à instaurer une culture professionnelle diversifiée favorisant l'intégration, où tous les employés se sentent bienvenus et appréciés, et bénéficient de chances égales.

- Nous continuons à revoir nos process internes afin de réduire le risque de partialité ou de discrimination à tous les stades (recrutement, gestion des performances, possibilités d'apprentissage et de développement, reconnaissance, récompense, et planification des successions).
- En vue d'atteindre notre objectif de la parité hommes-femmes, nous continuons à encourager les femmes des zones rurales à suivre des formations et à occuper des postes à responsabilité (chefs d'équipe).
- La rémunération de nos employés est alignée sur la médiane du pays dans le secteur et, dans l'ensemble, nous n'enregistrons pas d'écarts significatifs entre les sexes.



- Dans le cadre de notre politique parentale, tous les employés peuvent bénéficier d'un congé payé en tant qu'aidant principal ou accompagnant lorsqu'ils accueillent un nouvel enfant dans leur famille par naissance, adoption ou maternité de substitution.

Depuis le début du projet, nous avons progressé dans un contexte difficile (culturel, rural). Nous continuons à développer nos objectifs : la représentation des femmes aux postes de direction, la promotion d'une culture diversifiée sur le lieu de travail et le niveau d'inclusion des différentes générations.

#### 6. **Apprentissage :**

Depuis le début de l'année, nous avons développé de nouvelles politiques et initiatives visant à impliquer les employés à la fois dans la plantation et dans l'usine. Avec la création du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du CSE (Comité de Santé et d'Environnement), nous avons lancé cette année notre programme de formation sous la supervision du département des ressources humaines.

7. **Droits des salariés :** Les personnes que nous employons et celles qui travaillent tout au long de notre chaîne d'approvisionnement font partie de nos actifs les plus importants. Nous identifions, évaluons et priorisons les actions en fonction des risques les plus significatifs et les plus pertinents permettant à chacun d'exercer et de jouir de ses droits fondamentaux.

Nous adhérons aux réglementations et normes de travail de l'OIT et celles de la Côte d'Ivoire, notre code de conduite interne ainsi que la politique des droits de l'homme, le code de conduite de nos fournisseurs et les politiques de recrutement et d'emploi éthiques.

Par l'intermédiaire de notre département des ressources humaines et de notre agent de liaison avec les communautés, nous effectuons une surveillance permanente de nos propres installations :

- **Assurer un recrutement responsable et prévenir le travail forcé :** Le responsable des ressources humaines organise régulièrement des formations et des discussions avec les représentants des travailleurs afin de les aider à identifier les causes profondes des non-conformités et à mettre en œuvre des actions correctives efficaces.
- **Engagement auprès des employés :** Depuis une décennie, nous organisons des élections libres et équitables pour les représentants des employés. Ces organes



indépendants, appliquent les règles et réglementations locales, participent à des forums réguliers avec la direction et le département des ressources humaines afin de promouvoir le dialogue et favoriser l'adoption des meilleures pratiques.

- **Mécanismes de réclamation :** Nous reconnaissons l'importance d'un engagement direct avec les travailleurs et les communautés sur leur expérience. Les mécanismes de réclamation respectent l'anonymat notamment lorsqu'il s'agit d'un retour d'information sur les salaires, la discrimination et le harcèlement.

8. **Santé, sécurité et bien-être :** Une politique proactive protège et améliore continuellement la santé, la sécurité et le bien-être des personnes associées à notre entreprise. Nos politiques de bien-être des travailleurs s'appliquent à tous les niveaux, à toutes les personnes impliquées, y compris les sous-traitants externes dans la plantation, la chocolaterie. Notre engagement vise le bien-être à court et à long terme.

La responsabilité de la santé, de la sécurité et du bien-être de nos employés et de nos partenaires incombe en dernier ressort au responsable hiérarchique concerné, soutenu et conseillé par notre service des ressources humaines en association avec les centres de santé proches du lieu de travail.

Le département RH a la responsabilité globale de la santé et de la sécurité des travailleurs (employés et non-employés) sur tous les sites de travail. Les politiques sont appliquées après discussion et consensus avec le comité CHSCT.

Le directeur des ressources humaines rend compte directement à la direction générale. Il est chargé de :

- s'assurer qu'il existe une politique écrite et des dispositions en matière de santé, de sécurité et de bien-être, et chercher à obtenir l'assurance que ces dispositions sont en place et fonctionnent.
- s'assurer que la prise de décision est conforme à la législation nationale en matière de santé et de sécurité, à la présente politique mis en place.
- s'assurer de la préservation, du développement, de la promotion et de l'amélioration continue de notre approche en matière de santé et de sécurité.

Nous avons nommé une équipe de supervision comprenant un comité CHSCT dédié et le responsable de la gestion des ressources humaines.

Notre nouveau programme de formation comprendra des ateliers sur des sujets pertinents liés à la sécurité et au bien-être sur le lieu de travail, ce qui encouragera les équipes à





discuter de leur compréhension des mesures adoptées et à exprimer leurs opinions sur les différents sujets.

En partenariat avec les représentants des travailleurs, nous cherchons à nous assurer que les travailleurs sont conscients des soutiens dont ils bénéficient (engagement, sessions d'orientation, briefing d'intégration).

- **Repas gratuits à la chocolaterie** : À Abidjan, où le coût de la vie est plus élevé que dans le reste du pays, nous offrons des repas quotidiens équilibrés en protéines et en glucides, préparés chaque jour et livrés sur le lieu de travail.

### C. Nos Innovations agronomiques

- Traçabilité** : Le modèle repose sur une traçabilité de bout en bout au sein de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Il implique la capacité de contrôler (i) l'origine des fèves de cacao (construction de nos propres pépinières, amélioration de la matière végétale par greffage provenant de jardins clonaux internes, protocoles innovants en matière de plantation, d'entretien et de récolte dans le processus de gestion des plantations à grande échelle utilisant un personnel formé en interne), (ii) supervision de la post-récolte (méthodes de séchage et de fermentation utilisant des protocoles durables de pointe pour produire des fèves de qualité supérieure) et enfin (iii) transformation des fèves en produits chocolatés de qualité.
- Une matière végétale améliorée** : Tous les plants sont cultivés dans des environnements contrôlés appliquant des normes strictes de traçabilité. L'utilisation de jardins clonaux internes assure la productivité tandis que le greffage (en pépinière et sur le terrain) préserve l'homogénéité.
- Irrigation** : Avec un calendrier des précipitations devenu difficilement lisible, la seule solution durable est d'intégrer l'irrigation. L'eau de la rivière voisine sert à cet approvisionnement ; elle est pompée en surface, filtrée, puis stockée.
  - **Gestion de l'eau** : En raison de l'accent accru mis sur la conservation de l'eau et conformément à nos protocoles, nous utilisons l'irrigation goutte à goutte pour économiser l'eau tout en améliorant l'efficacité et en réduisant la maintenance. L'irrigation goutte à goutte peut réduire la consommation d'eau de 30 à 70 % en comparaison avec l'irrigation par aspersion conventionnelle. Le système d'aspersion gaspille l'eau en raison des embruns dispersés par les vents, de l'évaporation, du ruissellement ou de la lixiviation en profondeur.

- iv. **Surveillance des sols** : Une surveillance constante des sols permet de déterminer l'impact de l'activité sur le paysage.
- v. **Forte biodiversité** : Nous avons adopté un protocole de cultures mixtes en plantant plusieurs cultures non concurrentes, notamment le teck, ce qui permet une meilleure utilisation des terres, des ressources internes et offre une multitude d'avantages environnementaux.
- vi. **Méthodes post-récolte de pointe** : dans le cadre de son projet TREE-TO-BAR qui utilisera des fèves provenant de nos propres plantations, l'entreprise a sollicité l'appui compétent de Michel BAREL, expert en technologie post-récolte et en qualité des fèves. L'objectif est de s'assurer que les fèves produites dans les plantations sont d'une qualité optimale, stable sur le long terme. Le projet doit permettre un approvisionnement régulier en fèves ivoiriennes de haute qualité, traçables et « d'origine unique » pour l'unité de production TREE-TO-BAR.
- vii. **Agroforesterie** : SOLEA a constitué des équipes internes dédiées à la conservation dans le but de créer et de lancer des programmes sur la biodiversité. Nos programmes ciblent les arbres adaptés au climat local et servent de support à la culture principale, le cacao.

#### D. Impact environnemental :

Notre approche comprend les éléments suivants :

- i. **Agriculture régénératrice** : notre stratégie agronomique concilie la nécessité de maintenir la santé des sols et d'améliorer leur fertilité avec la protection des précieuses ressources en eau et de la biodiversité environnante. En conservant les terres agricoles et leur écosystème, nous sommes en mesure de garantir des avantages pour l'environnement et les communautés. Les principaux piliers de cette approche sont la biodiversité, la gestion de l'eau et la fertilité des sols.
- ii. **Reforestation** : Dans une zone où la déforestation a été largement attribuée à la pratique des incendies de forêt délibérés pour les activités pastorales, nos agents de liaison communautaires et nos équipes chargées de la biodiversité ont mis en place un programme de reforestation à grande échelle et continuent d'organiser des ateliers de sensibilisation s'adressant notamment aux communautés voisines.
- iii. **L'ESIA (étude d'impact environnemental et social)** a été réalisée avant le début des travaux sur la plantation et a défini des paramètres appropriés pour le maintien et l'amélioration continue des aspects E&S du projet. Les audits E&S prévus dans un avenir proche garantiront la pertinence de l'ESIA dans le contexte évolutif de notre projet.

Un **plan de sécurité incendie** détaillé a été mis en place et comprend la formation de tous les employés. Ce plan d'urgence, élaboré par un opérateur externe, organise les moyens, les

équipements et les procédures d'intervention en cas de catastrophe dans une installation. Élaboré par SGS à la suite d'une étude approfondie sur site, le plan a été validé lors d'une révision sur site par le GSPM (Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires de Côte d'Ivoire).

Les feux de brousse, qui se produisent chaque année pendant la saison sèche, ainsi que les incendies accidentels sur place, constituent une menace constante. Quels sont les éléments du plan mis en place ?

- Culture périphérique : Tout le long des périmètres de chaque bloc de cacao, un revêtement dense de tecks permet de former un filet de sécurité efficace.
  - POI : Le POI est un plan d'urgence établi par la SGS et validé par le GSPM. Il organise les moyens, les équipements et les modalités d'intervention en cas de sinistre.
  - Incendie criminel et vol : Une brigade d'intervention rapide – à motos - surveille la plantation 24h/24 et 7j/7.
- iv. La notion **d'économie circulaire** est un élément important de notre processus de chaîne d'approvisionnement et vise à mettre en œuvre les étapes connues sous le nom de "quatre R" : Réduction, Réutilisation, Recyclage et Récupération.
- v. La **gestion efficace des déchets** est primordiale. Elle nécessite une formation fournie à tous les travailleurs de la plantation et de l'usine.
- vi. L'adoption de produits **phytosanitaires homologués (pesticides et insecticides)** vise à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement, tout en améliorant la production agricole. Nous suivons les réglementations de l'UE sur toutes les substances actives et nous nous procurons nos produits auprès de fournisseurs agréés.
- vii. Le protocole de gestion des terres supervise le déploiement de toutes nos activités sur les seules terres autorisées, garantissant ainsi **l'absence totale d'atteinte aux forêts protégées**.

## E. Impact social

- i. **Approche foncière** : Une approche inclusive adoptée par le groupe a permis d'établir des relations harmonieuses avec les communautés environnantes. Le processus suivant garantit que toutes les terres louées sont contrôlées.
- a. Titres de propriété : SOLEA innove dans son approche à l'échelle du pays, en prenant en charge et en exécutant toutes les modalités administratives et financières qui accompagnent l'établissement d'un titre foncier et la destination de



ce titre foncier au profit des communautés villageoises, qui, en contrepartie concèdent à l'entreprise leurs parcelles à bail.

- b. Bail emphytéotique : SOLEA s'engage avec le ou les propriétaires fonciers par la signature d'un document officiel sous la forme d'un bail emphytéotique.
  - c. Environnement social : SOLEA réserve une part des bénéfices aux projets communautaires (eau potable, santé, éducation, électricité) et, simultanément, abonde à divers projets de développement au sein des villages.
- ii. Lutte contre le travail des enfants :** Depuis la création de la société, nous pratiquons la TOLÉRANCE ZÉRO pour le travail des enfants et/ou le travail forcé au sein de notre chaîne d'approvisionnement : recrutement sur la base d'une pièce d'identité, contrats de travail et collaboration avec les autorités locales du travail. Pour nous, en tant que groupe, "l'élimination" du travail des enfants ne se limite pas à leur absence au sein de notre plantation ou de notre chocolaterie, mais également à l'effort de scolarisation. En conséquence, nous considérons l'investissement dans l'infrastructure rurale et plus spécifiquement l'école comme fondamental.
- iii. Parité hommes-femmes :** L'objectif est de déconstruire les pratiques existantes en garantissant la liberté financière des femmes grâce à la formation et à un emploi stable bien rémunéré. Depuis la création de la Société, certaines tâches internes, (pépinière, plantation, greffage et paillage) sont entièrement réalisées par des équipes féminines, qui se révèlent être parfaitement adaptées à ces travaux.

#### **F. Relations avec les communautés de la zone :**

L'approche adoptée par l'entreprise a entraîné la création d'emplois, l'inversion des tendances de flux de population. Les jeunes instruits qui avaient quitté la région pour travailler dans les grandes villes reviennent lentement.

Cela s'est traduit par des relations harmonieuses avec les communautés environnantes qui ont contribué à cimenter le sentiment de sécurité et de pérennité de notre groupe. Les autres aspects de nos relations communautaires sont :

- i. **Entretien des berges de la rivière :** L'entretien annuel des berges de la rivière est assumé par l'entreprise avec l'accord des autorités locales et des villages. L'opération vise à maintenir un bon écoulement des eaux, et à assurer la préservation écologique du





fleuve et de ses berges. La préfecture de Bocanda nous a délivré, à ce titre, une autorisation de prélèvement des eaux de surface.

- ii. **Développement / infrastructure** : Outre l'école, la Société a financé un centre de santé, in situ. Après avoir apporté l'électricité dans la plantation, SOLEA travaille avec les villages voisins pour s'assurer qu'ils puissent, le cas échéant, se connecter au réseau en utilisant nos infrastructures. L'un des villages partenaires vient d'être électrifié, ce qui suscite la fierté de nos équipes. En parallèle, SOLEA a financé des installations manuelles et solaires d'eau potable, ainsi que la construction de routes pour faciliter l'accès aux villages. Chaque année, afin d'éviter la dégradation, les routes menant et sortant des villages sont entretenues par l'entreprise à l'aide de ses propres machines.
- iii. **Création d'emplois** : Dans la région de N'Zi Comoé, SOLEA est le plus important employeur privé. Avec plus de 800 emplois directs créés depuis son lancement, SOLEA est fière de partager la valeur générée par son projet avec les communautés voisines de la plantation.

...







**Le groupe confirme son engagement envers les Objectifs de Développement Durable (SDGs) :**



| Domaines ciblés et objectifs d'impact associés |   |
|--|---|
| <b>Transition démographique et sociale</b>     | <p><b>Objectifs de développement durable :</b> Atteindre la couverture sanitaire universelle, l'accès à des services de santé de qualité et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels et abordables pour tous, y compris la protection contre les risques financiers.</p> <p>Augmenter substantiellement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont des compétences pertinentes, y compris des compétences techniques et professionnelles, favoriser l'entrepreneuriat.</p> <p>Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation fragile.</p> <p>Autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'ethnie, de l'origine, de la religion et du statut économique ou autre.</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p><b>Indicateurs d'impact :</b> Nombre de bénéficiaires, nombre de personnes formées/diplômées et nombre d'heures de formation</p>  |
| <p><b>Transition territoriale et écologique</b></p> | <p><b>Objectifs de développement durable :</b> Combattre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.</p> <p>Fournir un accès à des infrastructures sûres, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité : femmes, enfants, personnes handicapées et personnes âgées.</p>       |
|   | <p><b>Indicateurs d'impact :</b> Nombre d'utilisateurs servis, nombre d'emplois maintenus.</p>   |
| <p><b>Transition économique et financière</b></p>   | <p><b>Objectifs de développement durable :</b> Améliorer l'urbanisation, la capacité de planification et de gestion participative.</p> <p>Veiller à ce que l'intégralité des hommes et des femmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès aux services de base, à la propriété, au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies appropriées et aux services financiers, y compris la microfinance.</p> |
|   | <p><b>Indicateurs d'impact :</b> Nombre d'entreprises bénéficiaires et nombre d'emplois maintenus.</p>   |
| <p><b>Transition numérique et technologique</b></p> | <p><b>Objectifs de développement durable :</b> Atteindre des niveaux plus élevés de productivité grâce à la diversification, à la modernisation technologique et à l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p>   |
|   | <p><b>Indicateurs d'impact :</b> Nombre d'entreprises bénéficiaires et nombre d'emplois maintenus</p>  |

...





NOTRE

MASSE

DE CACAO





### 3. SHOKKO : LA TRANSFORMATION

SHOKKO, l'entité industrielle du groupe, transforme les fèves produites par la société mère (SOLEA) en produits chocolatés de différents types : masse de cacao, couverture de chocolat, destinés aux industriels désireux de s'approvisionner en chocolat totalement traçable, fabriqué exclusivement avec des fèves produites en Côte d'Ivoire sur un territoire défini (single plantation), des industriels désireux de développer une pâte à tartiner riche en chocolat, à l'opposé des productions présentes sur le marché, riches en huile et en sucre. **Notre site de production est composé d'un bâtiment unique de 1 000 m2 (+ ses servitudes) avec une possibilité d'extension de 800m2.**

Le bâtiment a été entièrement réaménagé : réhabilitation complète du toit, étanchéité, ragréage des sols, peinture, pose d'un portail, construction de sanitaires pour le personnel, remise à niveau électrique avec l'installation d'un poste de 400 KVA.

KKO a également lancé l'installation de sa nouvelle usine à Bassam, en Côte d'Ivoire. Dans une enceinte de 6 000 m2, deux bâtiments séparent le stockage des matières premières des lignes de production, ce qui répond parfaitement aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

SHOKKO pourra ainsi gérer les stocks tampons de fèves de cacao et faire face aux perturbations du marché. Pendant les travaux d'installation, l'usine existante continue à servir les contrats en cours.

#### a. Les produits

- **Masse de cacao** : La masse de cacao est une liqueur lisse et homogène composée à 100 % de cacao pur, élaboré à partir de fèves torréfiées et moulues (certifié halal et casher).
- **Chocolat de couverture noir à 55% et 75% de cacao et couverture au lait (35%)**: ces chocolats de couverture seront conditionnés en « tablettes » de 2,5 kg réservées au marché professionnel de la confiserie et de la pâtisserie.
- **Pâte à tartiner à base de vraie pâte de cacao** : unique sur le marché et destinée dans un premier temps aux conditionneurs locaux en recherche de produits de qualité fabriqués en Côte d'Ivoire.

Tous les produits ci-dessus seront disponibles en deux itérations : la gamme **BEAN-TO-BAR** utilisant des fèves externes certifiées et respectant nos normes de qualité et les produits premium **TREE-TO-BAR** utilisant nos fèves traçables internes.



#### **b. Gamme Premium: TREE-TO-BAR**

L'approche **Tree-To-Bar** : le chocolatier cultive lui-même les fèves qu'il utilise dans ses propres produits. L'objectif est de suivre la fève depuis sa plantation jusqu'au produit fini, en tenant compte de sa génétique et des process post-récolte (fermentation et séchage). **Peu d'entreprises dans le monde peuvent revendiquer un tel modèle.**

L'objectif est de valoriser le travail effectué au niveau de la plantation et de la transformation et de proposer un produit fini haut de gamme qui réponde aux exigences du client final. Aujourd'hui, le client final est désireux de connaître ce qu'il consomme. Nous respectons sans relâche nos engagements :

- Pas de travail des enfants
- Parité des sexes.
- Gestion du foncier : titres fonciers, pas d'utilisation de forêts primaires
- Biodiversité et une gestion « verte » respectueuse des plantations

#### **c. Offre BEAN-TO-BAR**

La production non-premium est produite à partir de fèves qui ne proviennent pas de notre plantation (notre offre **Bean-To-Bar**).

Pour assurer la fiabilité de notre approvisionnement et l'accès à des fèves de qualité, nous avons conclu des partenariats avec des sociétés locales établies qui ont accès à des fèves de qualité grâce à leur réseau. Un cahier des charges détaillé est partagé avec le fournisseur précisant les facteurs tels que les niveaux d'humidité, le % acceptable de corps étrangers, la teneur en fragments/coque et les fèves cassées. Nous nous engageons avec des partenaires qui adhèrent à la charte suivante :

- Traçabilité (Contrôle de l'origine de nos produits)
- Combat contre la déforestation dans nos bassins d'approvisionnement
- Approche sociale (Protection des enfants, Intégration d'une agriculture régénératrice)

#### **d. Responsables**

**Franck MOISAN** : en charge de la gestion du site, de la coordination de la production et des aspects techniques. Responsable du recrutement des équipes de production. Franck est Diplômé de l'école hôtelière de Bordeaux et titulaire d'une licence de Management. Il a cumulé plus de 20 années d'expérience de management de centres de profits.



**Jordi MOLLAR** : en charge de la mise en place technique des équipements et du bâtiment, de la mise en route des process de fabrication, de la recherche et du développement ainsi que de la formation des personnels aux techniques de production.

- Il est issu d'une famille de chocolatiers installée à Barcelone depuis 1930
- Il a dirigé pendant 15 ans le groupe familial EUROCAO 20 000 T/an de chocolat
- Il est fondateur de S Group 22 (société espagnole spécialisée dans la création d'usines de transformation de chocolat) et a installé + de 30 sites dans le monde.

#### e. Une approche durable

SHOKKO s'engage à fabriquer des produits de chocolat d'une manière sensible à l'environnement, en s'assurant que les normes de qualité sont respectées pour un avenir durable.

- Usine : SHOKKO** a lancé des appels d'offres afin d'étudier la possibilité d'installer un « toit vert », impact positif sur la consommation énergétique de l'usine en améliorant les performances thermiques des toitures : objectif d'installer des panneaux solaires sur le toit et assurer une transition énergétique verte partielle. La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments augmentera ainsi notre impact sur le changement climatique.
- Emballage** : SHOKKO a mis en place des méthodes d'emballage telles que des boîtes d'emballage recyclables. Lors de la manipulation du chocolat, notre personnel utilise des gants en tissu plutôt qu'en plastique.
- Personnel** : SHOKKO embauche localement et de façon permanente afin d'optimiser les compétences du personnel.
- Eau** : Pour répondre à la nécessité de gérer l'eau durablement : installation de robinets à pression aux éviers, de robinets à faible débit et de toilettes à économie d'eau. Vérification régulière des joints de plomberie pour éviter toute fuite d'eau.
- Espace de stockage** en interne pour accueillir les commandes en gros, réduisant ainsi le kilométrage de transport et l'emballage unitaire.
- Nous n'utilisons que des **produits de nettoyage** respectueux de l'environnement.
- Énergie** : Une approche de toiture utilisant une option transparente ou semi-transparente pour permettre l'éclairage naturel. Utilisation d'ampoules basse consommation.
- Contribution à la conservation** : L'entreprise, via ses plantations sœurs, s'engage dans d'ambitieux programmes de reboisement.

...





**SHOKKO**  
100 % Ivory coast Product



# COCOA MASS

— Ingredient : 100 % Roasted cocoa beans —

Product Code NCM-SHK-IBR21

Lot Number :

**SOLID PRODUCT:**  
Best before 12 months from the date of manufacture  
In the original packaging and properly stored

Product Date :

**CONSERVATION:**

- After opening the original packaging, preserving maximum 12 months from date of manufacture.
- Temperature: Maximum 18-22 °C.
- Protect from direct sun and strange smells.
- Relative humidity 50% (max.)



#### **4. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023**

##### **a) KKO International :**

##### **i. Libération totale d'une augmentation de capital**

Suite au Conseil d'Administration du 30 mai 2023, qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, le Président Directeur Général a constaté le 13 juillet 2023 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 16 841 237 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 1 684 123,70 € augmentée d'une prime d'émission de 505 237,11 € à un prix de souscription unitaire de 0,13 € (prime d'émission incluse).

Elle a été intégralement libérée par compensation de créances.

##### **ii. Assemblée Générale Mixte, le 16 juin 2023**

Le 16 juin 2023 à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social sis 9 avenue Bugeaud, 75116 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration du 27 avril 2023. Un avis de réunion été publié au BALO en date du 12 mai 2023 (Bulletin n° 57).

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre en date du 26 mai 2023. Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance. L'Assemblée était présidée par M. Jacques-Antoine de Geffrier, Président-Directeur Général.

La feuille de présence a été vérifiée et certifiée exacte par le bureau. Sur cette base, le bureau a constaté que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 58.706.495 actions sur les 121.976. 913 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

Le Président a ensuite constaté que la Société Audissey et la Société Internationale d'Audit GEA, Commissaires aux Comptes de KKO International, convoquées par lettre recommandée en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, sont présentes à la réunion. Un PV détaillé de la réunion est disponible sur le site internet de la société.



### iii. Litige EHG

Courant 2018, Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securitization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANES au terme d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros.

Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que le fonds EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société a mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive. La direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de divers exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités.

En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris lui permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL.

Cette requête a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros.



Cette saisie conservatoire a entraîné le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale 'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies.

Les parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré de la décision a été rendu le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO en le déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérêts.

KKO International a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait.

Une provision de 340.000 € a été comptabilisée au bilan concernant ce litige, bien que l'essentiel de celui-ci porte sur la conversion d'instruments de capitaux propres de la société, sans effet sur le compte de résultat et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

Par jugement du 20 avril 2023, le Juge de l'Exécution a fait droit aux demandes de KKO INTERNATIONAL concernant la non-conversion des 117 obligations dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Paris et a ordonné l'émission de 2.700.000 actions, résultat de la conversion des précédentes obligations.

#### **iv. Financement**

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO International ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le groupe avait besoin.

Ce soutien s'est encore matérialisé lors du Conseil d'administration du 30 mai 2023, ayant décidé d'une augmentation de capital à laquelle ils ont largement participé.



## v. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans la note 3 (**Note aux états financiers consolidés**) - pages 36, 37 et 38.

L'ensemble des facteurs de risques sont par ailleurs décrits en détail au chapitre 4 du document d'enregistrement, (1<sup>ière</sup> partie) du Prospectus disponible sur le site internet de la Société ([www.kko-international.com](http://www.kko-international.com)) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

En ce qui concerne la guerre russo-ukrainienne, il n'y a pas de risques apparents à court terme pour l'activité de transformation. En effet, la production de masse de cacao ne nécessite pas d'additifs tels que le sucre, le lait ou la graisse. En outre, nos clients actuels ne sont pas véritablement exposés à la Russie. Enfin, nos routes maritimes ne passent pas par la mer Noire et ne sont donc pas affectées par le conflit.

...





°C/°F

23

ON/OFF





## **b) SOLEA :**

### **i. Frais d'exploitation :**

Sur la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023, le principal poste de dépenses de fonctionnement s'articule autour des frais de personnel (salariés et intérimaires). Depuis 2021, la mise en place de la plantation est terminée et de même que dans la période précitée, nous continuons l'entretien quotidien et la récolte des fèves de cacao. Comme par le passé, les coûts d'exploitation de la plantation continueront de baisser.

Les autres principaux frais de fonctionnement sont relatifs à l'entretien de la plantation : achat de traitements phytosanitaires nécessaires pour lutter contre les maladies, coûts liés à l'entretien, à la réparation et aux consommables des machines et du matériel roulant. L'objectif est de maintenir la plantation en parfait état.

### **ii. Récoltes :**

Les fruits mûrissent toute l'année mais la récolte n'a lieu que deux fois par an, au printemps et en automne. Chaque récolte dure plusieurs mois et exige un travail considérable. Au printemps, la récolte s'étale sur une période d'environ 2 à 3 mois, à partir de la fin de la saison sèche (mi-mars) et jusqu'à fin juin. Pendant cette période, la récolte n'est pas considérée comme abondante car les plantes sortent tout juste de la saison sèche.

A l'automne, la saison de récolte en cours a été une réussite sur nos plantations. Grâce à nos équipes, des travaux planifiés ont été réalisés dans le respect des protocoles prédéfinis, des produits phytosanitaires stockés conformément au calendrier agronomique. Outre la récolte, des tâches concurrentes de nettoyage, d'élagage et d'application d'engrais ont été effectuées en parallèle (voir ci-dessous - calendrier agronomique - qui montre les tâches exécutées pendant cette période).

### **iii. Calendrier agricole**

Sur la période allant du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, la plantation a établi un nouveau calendrier d'activités comprenant le nettoyage, l'élagage et l'application d'engrais. Ce calendrier, établi avant le début de la période cible, ouvertement discuté, budgétisé et validé, permet une gestion fluide et de saines pratiques budgétaires.



La finalisation du calendrier implique de nombreux participants, y compris, mais sans s'y limiter, les équipes agro, la direction, le directeur financier et les auditeurs internes. En cas de besoin, des représentants des villages environnants sont sollicités.

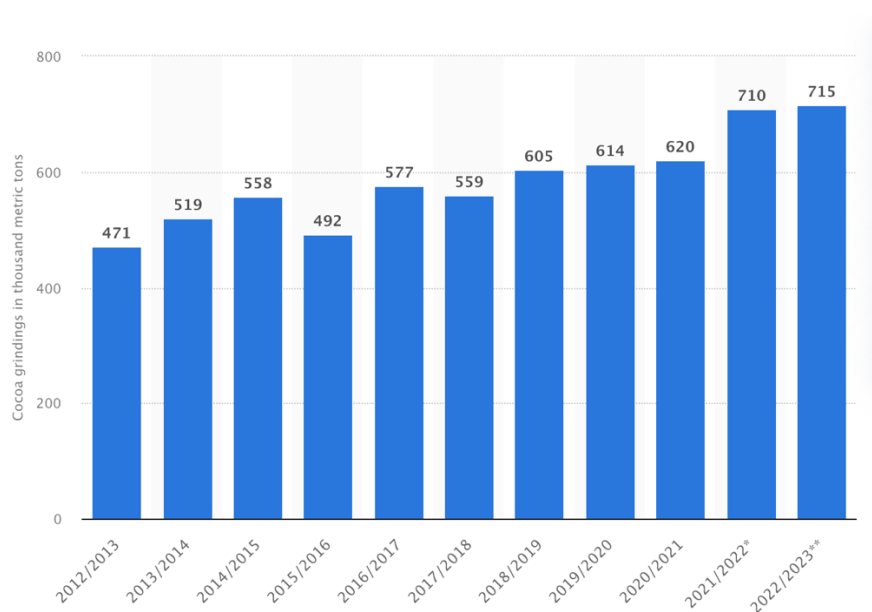
#### **iv. Mise à jour sur le processus de certification RAINFOREST.**

Notre certificat RAINFOREST est en cours de mise à jour et sera disponible au premier semestre 2024. Les travaux préparatoires nécessaires ont commencé avec l'établissement de contacts avec le bureau local d'Abidjan. La sélection des auditeurs est en cours.

#### **c) SHOKKO :**

Un nombre croissant d'incertitudes, notamment les perspectives macroéconomiques mondiales actuelles, les effets du changement climatique et la survenance de maladies, sont susceptibles d'avoir un impact sur l'offre et la demande de cacao. Les rendements sont susceptibles d'être influencés par les conditions météorologiques, telles que l'imminence d'El Niño, ainsi que par d'autres facteurs tels que les maladies, les apports d'engrais, les pratiques d'élevage, etc.

Ainsi, la saison devrait se traduire par un déficit de l'offre. En ce qui concerne l'augmentation des broyages de cacao, la tendance se poursuit en termes d'efforts des principaux pays producteurs (Côte d'Ivoire et Ghana) pour broyer localement au lieu d'exporter des fèves de cacao brutes (*voir le graphique ci-dessous pour l'évolution des broyages de cacao en Côte d'Ivoire*).



Si les grandes sociétés chocolatières - Hershey, Mars, Kraft, Nestlé, Mondelez et Barry Callebaut - dominent le paysage du secteur, leur taille fait que de nombreux acheteurs de produits chocolatiers de taille moyenne ou petite se tournent vers des sociétés plus petites et plus agiles pour s'approvisionner en produits chocolatiers semi-finis et finis.

*Les acheteurs sont avides de qualité, non seulement en termes de produits, mais aussi de services. Notre proximité avec le client final et notre capacité à nous adapter rapidement à l'évolution des besoins constituent une valeur ajoutée. C'est là que réside la force de SHOKKO.*

#### **i. CLIENTELE :**

Depuis le début de l'année 2022, l'entreprise produit de la masse de cacao. Au cours du premier semestre 2023, la libération du produit d'une Émission d'Emprunt Obligatoire sur 8 ans par Placement Privé sur le marché ivoirien a permis à la société d'améliorer considérablement ses structures de production et d'augmenter sa capacité à s'approvisionner en fèves de cacao pour ses produits Bean-To-Bar. Le shipping mondial ayant retrouvé son niveau d'avant la pandémie, SHOKKO travaille à un rythme parfaitement satisfaisant.

La confiance des clients dans notre capacité de performance reste élevée et permet d'envisager une relation très harmonieuse et un développement commercial dans les années à venir, lorsque la SHOKKO fonctionnera à pleine capacité et disposera des ressources nécessaires pour honorer tous ses engagements.



## ii. Nos certifications (CASHER et HALAL)

Les certifications suivantes sont en place pour l'usine.

- **HALAL** : Délivré par l'imam principal de la Mosquée du Plateau, Abidjan.
- **CASHER** : Délivré par le Rabin Gabriel FARHI de « Judaïsme En Mouvement ».

## iii. Des fournisseurs tiers de SHOKKO

Depuis le début de l'année, les quantités de fèves de cacao disponibles à l'échelle internationale sont limitées et une diminution imminente de la production mondiale a été régulièrement annoncée. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement sont dues à la fois à de fortes pluies inhabituelles et aux maladies associées.

En ce qui concerne SHOKKO, notre société s'approvisionne exclusivement auprès des tiers pour sa gamme Bean to Bar. La présence de SHOKKO sur le terrain en Côte d'Ivoire, sa connaissance du secteur, sa proximité avec les intervenants (producteurs, coopératives, usiniers) sécurisent les quantités de fèves dont SHOKKO a besoin.

**L'approvisionnement de KKO INTERNATIONAL en fèves de cacao pour sa chocolaterie d'Abidjan (SHOKKO) est sécurisé.**

Pour assurer le tonnage de masse de cacao à nos clients européens - offre Bean To Bar- le réseau de coopératives partenaires que nous avons mis en place suffit largement aux besoins du Groupe.

Notre plantation de SOLEA à Bocanda fournit un tonnage suffisant pour garantir l'absence de perturbations en ce qui concerne nos besoins en interne en fèves de cacao de qualité dans le cadre de notre futur label premium Tree To Bar (2024/2025).

## 5. PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

### a) Mise en place d'une nouvelle usine :

Située sur la route de Bassam, à la périphérie d'Abidjan, la surface de la nouvelle usine est trois fois supérieure à celle de l'usine existante. Le nouvel espace permet de doubler les lignes de production.





Dans une enceinte de 6 000 m<sup>2</sup>, la présence de deux bâtiments permet la séparation entre le stockage et les matières premières des lignes de production, ce qui répond parfaitement aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

SHOKKO, l'entité industrielle du Groupe, pourra ainsi gérer les stocks tampons de fèves de cacao et faire face aux perturbations du marché.

Les machines acquises en vue de l'installation de la nouvelle usine sont des références dans le secteur (Buhler, Bauermeister, Nagem, Sollich et Carle Montanari).

KKO INTERNATIONAL travaille avec son partenaire historique, ECOMEC Belgium pour la sélection de la plupart des machines. Jordi MOLLAR, l'expert en installation d'usines pour le Groupe, supervise l'ensemble du projet jusqu'à son achèvement.

La nouvelle structure de production pourra répondre à la demande existante des clients.

#### **Les chiffres clés**

1. Créations d'emplois : environ 40-50 emplois qualifiés
2. Une surface totale de 6 000 m<sup>2</sup> avec une zone de production de 3 000 m<sup>2</sup> (à comparer à la surface actuelle de l'usine de 1 000 m<sup>2</sup>).
3. Capacité de production estimée : 4 500 - 5 000 tonnes (*en un seul shift par jour*).

#### **b) Fondation LACASA KKO :**

Conscient des efforts fournis par l'État de Côte d'Ivoire pour réduire la pauvreté et créer une société harmonieuse, en tenant compte de la solidarité qui caractérise les sociétés africaines en général et la société ivoirienne en particulier, la société KKO INTERNATIONAL, à travers sa filiale SOLEA (logistique et d'exploitation agricole) en association avec l'entreprise GRUPO LACASA ont décidé de créer une FONDATION de solidarité et d'entraide pour fournir un meilleur accès à l'éducation, la santé, la reforestation et le développement des infrastructures rurales, avec des zones d'actions localisées principalement dans les régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire. Cette fondation portera le nom de : FONDATION LACASA KKO.

La FONDATION LACASA KKO a pour objectif prioritaire de contribuer à la résolution de problèmes liés à l'éducation, la santé, le développement des infrastructures en milieu rural et la reforestation, à travers notamment :

- La promotion du développement dans la petite enfance, de l'enseignement primaire ainsi que des opportunités d'apprentissage pour les jeunes
- La construction d'infrastructures permettant l'accès à l'eau potable en milieu rural



- La mise en œuvre de campagnes de vaccination et de dons en matériels médicaux et produits pharmaceutiques
- La mise en œuvre d'actions de reboisement

Cette fondation est constituée sous le régime découlant des Associations à but non lucratif, dans le cadre de la législation en vigueur.

## 6. EN CONCLUSION

Début 2022, KKO a lancé avec SHOKKO, son projet de transformation des fèves de cacao. L'objectif était de satisfaire la demande en masse de cacao des entreprises à la recherche de transformateurs de taille plus réduite, réactifs et adaptatifs.

Structurellement, le lancement d'une nouvelle activité (transformation des fèves de cacao) consomme du capital (CAPEX pour renforcer les capacités et OPEX pour l'achat de fèves de cacao pour la ligne Bean To Bar).

**« Une émission d'obligations a été finalisée fin janvier 2023 mais l'ensemble des modalités administratives et juridiques associées permettant le déblocage des fonds n'a pu aboutir que le 14.03.2023 »**

La longue procédure de due diligence, associée à l'obligation de franchir des obstacles administratifs et juridiques considérables n'a finalement permis la libération des capitaux qu'avec six mois de retard par rapport à ce qui avait été initialement prévu dans le plan d'entreprise.

En conséquence, SHOKKO n'a pu commencer à produire à grande échelle sur son site de production actuel qu'à partir d'avril 2023, ce qui signifie que les recettes prévues pour les trois premiers mois de l'année ont été perdues. De ce fait, les recettes du premier semestre sont inférieures à celles de l'année précédente.

**« Mais il s'agit là d'une vue segmentée de la tendance générale qui est extrêmement positive et de bon augure pour l'avenir proche »**

La chocolaterie ayant démarré en avril 2023, le plein impact des revenus générés par la chocolaterie se fera sentir dans les comptes de fin d'année 2023 plutôt que lors de la clôture du



premier semestre. Les tendances à court terme -même frustrantes à court terme- n'handicapent pas le moyen et le long terme.

- **Relations solides avec les clients :** Non seulement les quantités produites actuellement suscitent de l'appétit, mais les mois à venir devraient se traduire par une augmentation des commandes de la part des clients et prospects.
- **Une base de production améliorée :** l'achèvement de la nouvelle usine permettra de répondre aux quantités actuelles et de se positionner de manière adéquate pour l'augmentation future des commandes.
- **Approvisionnement en fèves de cacao :** un accès stable aux fèves de cacao est essentiel pour assurer un fonctionnement harmonieux. SHOKKO, via son réseau développé depuis une décennie, reste confiante pour répondre aux besoins de son usine.

...



## Déclaration de responsabilité

Le conseil d'administration, représenté par son Président, atteste que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques-Antoine de Geffrier

Président du conseil d'administration









## État consolidé du résultat global

|  | Notes | Intermédiaire<br>au 30 Juin<br>2023<br>en EUROS | Intermédiaire<br>au 30 Juin<br>2022<br>en EUROS |
|--|-------|---|---|
| Produit des activités ordinaires   | 4     | 450 153   | 562 807   |
| Gain/perte sur reconnaissance de stock                                     | 4     | 106 708   | 56 022  |
| Variation de juste valeur des actifs biologiques                           | 9     | 531 690   | 648 112   |
| Dépenses opérationnelles   | 6     | (1 600 657)                                     | (1 474 362)                                     |
| Perte de valeur sur actifs biologiques                                     |       | -   | -   |
| Amortissements   |       | (248 875)                                       | (259 838)                                       |
| Amortissements sur droits d'utilisation                                    |       | -   | (19 639)  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   |       | <b>(760 980)</b>                                | <b>(486 900)</b>                                |
| Produits d'intérêts  |       | -   | -   |
| Charges d'intérêts   | 7     | (186 781)                                       | (18 719)  |
| Autres charges financières   |       | (16 031)  | -   |
| Autres produits non opérationnels  | 5     | -   | 221 532   |
| Autres charges non opérationnelles   |       | -   | -   |
| <b>Résultat avant impôts</b>   |       | <b>(963 792)</b>                                | <b>(284 086)</b>                                |
| Impôts sur le résultat   | 8     | (155 367)                                       | (156 023)                                       |
| <b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>                                |       | <b>(1 119 159)</b>                              | <b>(440 108)</b>                                |
| Dont résultat net part du groupe   |       | (1 119 159)                                     | (440 108)                                       |
| Participation ne donnant pas le contrôle                                   |       | -   | -   |
|  | Notes | Intermédiaire<br>au 30 Juin<br>2023<br>en EUROS | Intermédiaire<br>au 30 Juin<br>2022<br>en EUROS |
| <b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>                                |       | <b>(1 119 159)</b>                              | <b>(440 108)</b>                                |
| <b>Autres éléments du résultat global (AERG)</b>                           |       | <b>367 526</b>                                  | <b>99 939</b>                                   |
| <i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i> |       | 367 526   | 99 939  |
| Revalorisation des plantes productrices                                    |       | 484 658   | 131 759   |
| Impôt sur le résultat y relatif  |       | (117 132)                                       | (31 820)  |
| <i>Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</i> |       |   |   |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE</b>                                 |       | <b>(751 633)</b>                                | <b>(340 169)</b>                                |
| Résultat net de l'exercice attribuable aux :                               |       |   |   |
| Propriétaires de la Société  |       | (751 633)                                       | (340 170)                                       |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                  |       | -   | -   |
| Résultat global de l'exercice attribuable aux :                            |       |   |   |
| Propriétaires de la Société  |       | (751 853)                                       | (340 169)                                       |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                  |       | 221   | -   |
| <b>Résultat par action</b>   |       |   |   |
| de base (en EUROS par action)  |       | 0,01  | 0,00  |
| dilué (en EUROS par action)  |       | 0,01  | 0,00  |

## État consolidé de la situation financière

|  | Notes | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Exercice<br>clos le 31<br>déc. 2022 |
|--|-------|----------------------------------|-------------------------------------|
|  |       | en EUROS                         | en EUROS                            |
| <b>Actif</b>   |       |                                  |                                     |
| <b>Actifs non-courants</b>   |       | <b>19 350 332</b>                | <b>17 543 823</b>                   |
| Immobilisations incorporelles nettes                                 |       | -                                | -                                   |
| Immobilisations corporelles nettes                                   | 9     | 3 379 772                        | 3 027 827                           |
| Droits d'utilisation   |       | 314 228                          | 314 228                             |
| Actifs biologiques   | 10    | 15 267 536                       | 14 130 102                          |
| Actionnaires, capital non appelé                                     |       | -                                | -                                   |
| Actifs d'impôts différés   | 8     | 33 192                           | 35 434                              |
| Autres actifs non-courants   |       | 355 604                          | 36 232                              |
| <b>Actifs courants</b>   |       | <b>6 594 837</b>                 | <b>2 763 853</b>                    |
| Stocks et en-cours   |       | 1 043 349                        | 682 371                             |
| Créances commerciales et autres débiteurs                            |       | 2 359 648                        | 1 978 069                           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                              |       | 3 191 841                        | 103 413                             |
| <b>Total de l'actif</b>  |       | <b>25 945 169</b>                | <b>20 307 676</b>                   |
| <b>Capitaux propres et passif</b>                                    |       |                                  |                                     |
| <b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b> |       | <b>8 296 085</b>                 | <b>9 063 824</b>                    |
| Capital  | 11    | 12 197 691                       | 12 197 691                          |
| Prime d'émission   | 11    | 876 115                          | 876 115                             |
| Réserve de réévaluation  | 11    | 4 634 007                        | 4 266 427                           |
| Résultat et Réserve consolidée                                       | 11    | (9 411 728)                      | (8 276 410)                         |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                     |       | <b>107</b>                       | <b>(114)</b>                        |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                    |       | <b>8 296 192</b>                 | <b>9 063 710</b>                    |
| <b>Passifs non-courants</b>  |       | <b>10 133 142</b>                | <b>4 022 794</b>                    |
| Avantages du personnel   |       | 55 147                           | 53 990                              |
| Passifs d'impôt différé  | 7     | 2 811 411                        | 2 541 129                           |
| Dettes financières non courantes                                     | 13    | 6 968 398                        | 1 126 895                           |
| Dettes de location non courantes                                     |       | 286 878                          | 286 878                             |
| Autres passifs non-courants  |       | (0)                              | (0)                                 |
| Découverts bancaires   |       | 11 308                           | 13 901                              |
| <b>Passifs courants</b>  |       | <b>7 515 836</b>                 | <b>7 221 173</b>                    |
| Provisions pour risques et charges                                   |       | -                                | -                                   |
| Dettes financières courantes   |       | 905 021                          | 905 021                             |
| Dettes de location courantes   |       | 35 971                           | 35 971                              |
| Dettes envers les propriétaires de la Société                        | 14    | 3 203 446                        | 2 390 025                           |
| Dettes commerciales et autres créditeurs                             | 12    | 3 371 398                        | 3 890 156                           |
| <b>Total du passif</b>   |       | <b>17 648 978</b>                | <b>11 243 967</b>                   |
| <b>Total des capitaux propres et du passif</b>                       |       | <b>25 945 169</b>                | <b>20 307 676</b>                   |

## État consolidé de variation des capitaux propres

| Notes  | Attribuables      |                  |                         |                                |                                 |   |                      |
|--|-------------------|------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---|----------------------|
|  | Capital           | Prime d'émission | Réserve de réévaluation | Résultat et Réserve consolidée | aux propriétaires de la société | Participations ne donnant pas le contrôle | Total                |
|  | en EUROS          | en EUROS         | en EUROS                | en EUROS                       | en EUROS                        | en EUROS                                  | en EUROS             |
| <b>Solde au 1er janvier 2022</b>                         | 10 935 000        | 497 308          | 3 807 402               | (7 790 717)                    | 7 448 992                       | (389)                                     | 7 448 604            |
| Résultat net de l'exercice                               |                   |                  |                         | -89 504<br>(501 303)           | -89 504<br>(501 303)            | -   | -89 504<br>(501 303) |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)  |                   |                  | 459 025                 |                                | 459 025                         | 275                                       | 459 300              |
| <b>Résultat global total de l'exercice</b>               | -                 | -                | 459 025                 | (501 303)                      | (42 278)                        | 275                                       | (42 003)             |
| Augmentations de capital                                 | 1 262 691         | 378 807          |                         |                                | 1 641 498                       |   | 1 641 498            |
| Autres   |                   |                  |                         | 15 611                         | 15 611                          |   | 15 611               |
| <b>Transactions avec les propriétaires de la Société</b> | 1 262 691         | 378 807          | -                       | 15 611                         | 1 657 109                       | -   | 1 657 109            |
| <b>Solde au 31 décembre 2022</b>                         | <b>12 197 691</b> | <b>876 115</b>   | <b>4 266 427</b>        | <b>(8 276 410)</b>             | <b>9 063 824</b>                | <b>(114)</b>                              | <b>9 063 711</b>     |
| Résultat net de l'exercice                               |                   |                  |                         | (1 119 159)                    | (1 119 159)                     |   | (1 119 159)          |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)  |                   |                  | 367 579                 |                                | 367 579                         | 221                                       | 367 800              |
| <b>Résultat global total de l'exercice</b>               | -                 | -                | 367 579                 | (1 119 159)                    | (751 579)                       | 221                                       | (751 359)            |
| Correction d'à nouveau                                   |                   |                  |                         | (16 160)                       | (16 160)                        |   | (16 160)             |
| Augmentation et réduction de capital                     |                   |                  |                         |                                |                                 |   |                      |
| Autres   |                   |                  |                         |                                |                                 |   |                      |
| <b>Transactions avec les propriétaires de la Société</b> | -                 | -                | -                       |                                |                                 |   |                      |
| <b>Solde au 30 juin 2023</b>                             | <b>12 197 691</b> | <b>876 115</b>   | <b>4 634 007</b>        | <b>(9 411 728)</b>             | <b>8 296 084</b>                | <b>107</b>                                | <b>8 296 193</b>     |





## Tableau consolidé des flux de trésorerie

| Notes   | Intermédiaire                  | Intermédiaire                  |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
|   | au 30 Juin<br>2023<br>en EUROS | au 30 Juin<br>2022<br>en EUROS |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>   |                                |                                |
| Résultat net de l'ensemble consolidé  | (1 119 159)                    | (440 108)                      |
| <i>Ajustements pour :</i>   | 93 769                         | (219 617)                      |
| Variation de juste valeur des actifs biologiques  | (495 278)                      | (648 112)                      |
| Gain sur reconnaissance des stocks  | -                              | -                              |
| Perte de valeur sur actifs biologiques  | -                              | -                              |
| Amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles   | 230 464                        | 259 838                        |
| Amortissements des droits d'utilisation   |                                | 19 639                         |
| Amortissements des actifs biologiques   | 18 411                         | -                              |
| Amortissements emprunts obligataires (droits de tirage)   |                                |                                |
| Dotations et reprises de provisions   | -                              | (31 355)                       |
| Charges d'intérêts  | 186 781                        | 18 719                         |
| Charges financières sur droit d'utilisation   | -                              | 5 136                          |
| Impôts différés passés par le résultat  | 153 391                        | 156 519                        |
| Profit à la cession d'immobilisations corporelles   |                                |                                |
| <i>Variations du fonds de roulement :</i>   | (1 577 529)                    | (221 248)                      |
| (Augmentation) / Diminution des autres actifs et passifs non-courants                                   | (472 763)                      | (134 415)                      |
| (Augmentation) / Diminution des stocks  | (360 978)                      | (56 451)                       |
| (Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs                               | (381 579)                      | (242 020)                      |
| (Diminution) / Augmentation des avantages du personnel  | 1 156                          | (31 355)                       |
| (Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres créditeurs                                | (363 366)                      | 242 993                        |
| Impôts payés sur le résultat  |                                |                                |
| <b>Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation</b>   | <b>(2 602 919)</b>             | <b>(880 973)</b>               |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>   |                                |                                |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles  | (591 197)                      | (21 691)                       |
| Acquisition droits d'utilisation  |                                |                                |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles   | -                              | 31 328                         |
| Achat et développement de plantes productrices  | -                              |                                |
| <b>Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement</b>   | <b>(591 197)</b>               | <b>9 637</b>                   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   |                                |                                |
| Augmentation de capital   | -                              | 1 641 499                      |
| Charges d'intérêts  | (186 781)                      | (18 719)                       |
| Charges financières sur droit d'utilisation   |                                | (19 639)                       |
| Dettes sur droits d'utilisation   |                                |                                |
| Remboursement/ émission d'emprunts  |                                | (519 358)                      |
| Remboursement de la dette locative  |                                | (22 868)                       |
| Remboursement / apports d'avances aux propriétaires de la Société                                       | 813 421                        | (780 964)                      |
| Remboursement/Emission d'emprunts obligataires  | 5 841 503                      | -                              |
| Concours bancaires courants   |                                |                                |
| <b>Trésorerie nette liée aux activités de financement</b>   | <b>6 468 144</b>               | <b>279 951</b>                 |
| <b>Augmentation /(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>               | <b>3 274 028</b>               | <b>(591 385)</b>               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (net de découvert bancaire)              | 89 512                         | 212 829                        |
| Incidence des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère |                                |                                |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (net de découvert bancaire)</b>       | <b>3 180 533</b>               | <b>(378 556)</b>               |



## 1. Informations générales

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30.10.2023. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA et SHOKKO utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, leurs états financiers sont convertis à chaque clôture en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 F CFA depuis le 1er janvier 1999.

Le Groupe, incluant la Société, SOLEA et SHOKKO, présente ses états financiers consolidés intermédiaires conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 30 juin 2023.

La présente information financière a été établie conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne. Cette information, de même que les comptes sous-jacents n'ont pas fait l'objet d'un contrôle, ni d'un examen limité par les auditeurs.

Les principes comptables utilisés sont en continuité par rapport à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022, sous réserve des éléments présentés ci-dessous :

- Revalorisation au prorata de la juste valeur attendue des actifs biologiques sans contrôle d'inventaire

## 2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées

### 2.1 Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 – Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives
- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers et Enoncé pratique 2 sur les IFRS : Informations à fournir sur les méthodes comptables

- Amendements à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des changements d'estimations
- Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat : impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Les textes d'application obligatoire dans l'Union Européenne ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2023.

## 2.2 Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2023. Aucun impact significatif des nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2023, et n'ayant pas été appliqués de manière anticipative au 30 juin 2023 n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe.

## 3. Gestion des risques

### 3.1. Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel ;
- Signer un bail emphytéotique de 35 – 50 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes ;
- Cadastrier les parcelles.

### 3.2. Risques liés à l'exploitation

Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies (la plus destructrice étant le Swollen Shoot), des insectes ainsi que par les aléas climatiques.

SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une bonne gestion du facteur hydraulique.



Pour pallier au mieux le risque lié au terrain et à la qualité du sol, SOLEA a mis en place un nouveau processus pour déterminer les surfaces exploitables.

- Tout d'abord une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats ;
- Puis une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- Et ensuite une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation.

Tout cela doit permettre de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer. SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité dû au matériel végétal (cacao Mercédès), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe des plants les moins productifs.

### 3.3. Risque pays

La totalité de la production et des actifs du Groupe sont situés en Côte d'Ivoire. En conséquence, la situation sociale, politique et économique de ce pays est essentielle pour le Groupe. Actuellement la situation dans le pays est stable, mais la survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité économique, sociale et politique sont imprévisibles et il est possible que de tels incidents puissent à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe.

### 3.4. Risque de marché

Le cacao est une matière première dont le prix fait l'objet de négociations sur les marchés de Londres et de New-York. Compte tenu de sa volatilité, le cours du cacao est susceptible d'évoluer.

Toutefois, sur le long terme, SOLEA estime que, compte tenu de la demande supérieure à l'offre, il est peu probable que le cours chute durablement. Une chute prolongée en-dessous du « seuil de subsistance », aurait par ailleurs, pour effet de décourager un grand nombre de participants de petite taille à poursuivre leurs cultures, ce qui devrait placer un seuil naturel en-dessous duquel le prix ne devrait pas descendre.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de petits producteurs, ont mis en place un prix minimum garanti au-dessous duquel il n'est pas possible de réaliser une transaction. Ce prix minimum garanti étant calculé à partir du prix CAF (Coût,





assurance, fret) de référence basée sur le cours du cacao sur le marché LIFFE de Londres, le prix minimum garanti sera lié indirectement au cours du cacao sur ces marchés.

Notons que ce prix n'incorpore pas de surpris obtainable suivant la qualité des fèves offertes, ni de primes résultant de certifications comme celle de Rain Forest Alliance. Ces prix sont des prix à court terme. Ils sont utilisés pour la valorisation des actifs biologiques qui produiront des revenus sur le long terme, revenus qui seront in fine déterminés par les prix obtenus au fil du temps et qui pourront être très différents des prix observables sur le court terme.

Les plus gros producteurs ont la possibilité de mitiger leur risque en nouant des contrats long terme avec des acquéreurs (industriels ou intermédiaires) de standing reconnu. En cas de risque élevé sur l'évolution du cours, SOLEA se couvrira au moyen d'instruments financiers pour réduire les effets de la volatilité du cours de la matière première sur les résultats du Groupe. L'octroi d'avances de fonds sans intérêts le met également à l'abri de tout risque significatif lié aux taux d'intérêts. Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucun instrument de couverture.

### **3.5. Risque de change**

La société SOLEA se fournit essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existerait si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée.

Elle est cependant exposée aux risques de variation des taux de change internationaux, du fait que le prix minimum garanti du cacao en Côte d'Ivoire est fixé en FCFA, par référence aux cours du cacao à Londres exprimés en livre sterling.

### **3.6. Risque de liquidité**

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantation et la mise en place de la chocolaterie.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié jusqu'à ce jour de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants, dont certaines étaient non porteuses d'intérêts et non garanties.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.



A l'avenir, le Groupe pourrait à nouveau avoir besoin de capitaux supplémentaires pour d'autres développements : d'une part, pour l'acquisition des droits de terrains ainsi que pour réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation agricole ; d'autre part, pour l'extension de l'usine déjà nécessaire au vu de nos commandes ; enfin, pour réaliser les projets de commercialisations nationales et internationales.





Anna Lelverk



#### 4. Produits des activités ordinaires

|  | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Intermédiaire au<br>30 Juin 2022 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
|  | en EUROs                         | en EUROs                         |
| <b><i>Produit des activités ordinaires</i></b>   | <b>450 153</b>                   | <b>562 807</b>                   |
| Vente de cacao                                   | 450 001                          | 562 807                          |
| Vente d'ignames                                  | -                                | -                                |
| Autres ventes                                    | 152                              | -                                |
| Variation de juste valeur récolte sur pieds      | -                                | -                                |
| <b><i>Gain sur reconnaissance des stocks</i></b> | <b>106 708</b>                   | <b>56 022</b>                    |
| Cabosses de cacao                                | 106 708                          | 56 022                           |
| Produits semi-finis (masse liquide)              | -                                | -                                |
| <b><i>Pour un total de</i></b>                   | <b>556 862</b>                   | <b>618 829</b>                   |

##### 4.1 Cacao

Les efforts continuent sur le terrain afin d'augmenter et bonifier la production par l'application de méthodes de greffage et l'utilisation d'engrais organiques afin de réaliser les objectifs de production par arbre.

Le prix du kilogramme bord champ du cacao pour la campagne intermédiaire 2023 a été maintenu à 900 FCFA.

##### 4.2 Autres ventes

Auparavant, seuls les cacaoyers généraient des revenus. Depuis 2022, la transformation des fèves de cacao en chocolat par la SHOKKO a permis de diversifier les ventes.



## 5. Autres produits non opérationnels

|  | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Intermédiaire au<br>30 Juin 2022 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
|  | en EUROS                         | en EUROS                         |
| <b><i>Autres produits non opérationnels</i></b>    | -                                | <b>221 532</b>                   |
| Reprise sur provisions                             | -                                | 31 355                           |
| Produits de cession d'immobilisations incorporelle | -                                | 31 328                           |
| Autres   | -                                | 158 849                          |

Au 30 juin 2022, le poste « Autres » comprenait la reprise des intérêts moratoires initialement provisionnés dans le cadre de retard de paiement des dettes auprès des organismes sociaux

## 6. Dépenses opérationnelles

Le poste achat de matières premières et fournitures concerne les approvisionnements de matières premières ainsi que l'achat de pièces détachées pour les véhicules ou de petit matériel et outillage pour l'entretien des infrastructures. Ce poste évolue significativement à la suite de la mise en production de l'usine de SHOKKO.

Les honoraires concernent principalement les prestations de consultants pour l'accompagnement des filiales Ivoiriennes, les prestations d'avocats, de conseil, de comptabilité et d'audit. Le niveau élevé en 2022 s'explique notamment par la mise en service de l'usine de production pour laquelle le Groupe a fait appel à des conseillers techniques.

Les frais de location concernent notamment la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux, la location de matériel et d'outillage d'exploitation, et la location de terrains. L'augmentation du poste est liée à la nouvelle usine de SHOKKO.

|   | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Intermédiaire au<br>30 Juin 2022 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
|   | en EUROS                         | en EUROS                         |
| <b><i>Charges activées liées aux actifs biologiques</i></b> | <b>(139 137)</b>                 | -                                |
| <b><i>Matières premières et consommables utilisés</i></b>   | <b>539 340</b>                   | <b>480 346</b>                   |
| Achat de matières premières et fournitures                  | 531 194                          | 473 130                          |
| Autres achats   | 8 146                            | 7 216                            |
| Variation de stocks   |                                  |                                  |
| <b><i>Avantages du personnel</i></b>                        | <b>194 667</b>                   | <b>140 212</b>                   |
| Rémunérations directes                                      | 194 667                          | 140 212                          |
| Personnel intérimaire et détaché                            |                                  |                                  |
| Autres dépenses du personnel                                | -                                | -                                |
| <b><i>Autres dépenses opérationnelles</i></b>               | <b>1 005 788</b>                 | <b>853 805</b>                   |
| Frais de voyages et déplacements                            | 21 692                           | 16 213                           |
| Entretien et réparation                                     | 23 569                           | 27 360                           |
| Honoraires  | 303 320                          | 353 219                          |
| Télécommunications  | 3 548                            | 4 008                            |
| Frais de location   | 123 383                          | 54 856                           |
| Assurances  | 120 667                          | 7 581                            |
| Remunération des dirigeants et administrateurs              | 272 505                          | 257 211                          |
| Personnel détaché et interimaire                            |                                  |                                  |
| Impôts et taxes   | 28 538                           | 52 678                           |
| Transferts de charges d'exploitation                        | -                                | -                                |
| Cession immobilisations corporelles                         |                                  |                                  |
| Autres dépenses opérationnelles                             | 108 564                          | 80 679                           |
| <b>Pour un total de</b>                                     | <b>1 600 659</b>                 | <b>1 474 363</b>                 |

## 7. Résultat financier

|                                    | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Intermédiaire au<br>30 Juin 2022 |
|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
|                                    | en EUROS                         | en EUROS                         |
| <b><i>Charges financières</i></b>  | <b>202 812</b>                   | <b>18 719</b>                    |
| Intérêts sur emprunts et bancaires | 186 781                          | 18 719                           |
| Autres charges financières         | 16 031                           | -                                |

Les charges financières au 30 juin 2023 sont essentiellement constituées des intérêts de l'emprunt obligataire « SOLEA 7,20% 2023-2031 ».

## 8. Impôt sur le résultat

|   | Solde des Impôts différés au 1er janvier | Variation par le résultat net | Variation par les AERG | Solde des Impôts différés au 30 JUIN |
|---|--|-------------------------------|------------------------|--------------------------------------|
|   | en EUROS                                 | en EUROS                      | en EUROS               | en EUROS                             |
| <b><i>Intermédiaire au 30 Juin 2023</i></b> | <b>2 507 875</b>                         | <b>153 391</b>                | <b>117 132</b>         | <b>2 778 398</b>                     |
| Cacaoyers                                   | 861 054                                  | 33 602                        | 117 132                | 1 011 788                            |
| Tecks                                       | 1 593 089                                | 119 610                       |                        | 1 712 699                            |
| Caféiers                                    | 79 401                                   | 8 794                         |                        | 88 195                               |
| Shokko (déficit reportable)                 | (25 669)                                 | (8 615)                       |                        | (34 284)                             |
| <b><i>Exercice clos le 31 Déc. 2022</i></b> | <b>2 036 912</b>                         | <b>463 413</b>                | <b>7 550</b>           | <b>2 507 875</b>                     |
| Cacaoyers                                   | 853 403                                  | 101                           | 7 550                  | 861 054                              |
| Tecks                                       | 1 143 349                                | 449 740                       |                        | 1 593 089                            |
| Caféiers                                    | 65 829                                   | 13 572                        |                        | 79 401                               |
| Shokko (déficit reportable)                 | (25 669)                                 |                               |                        | (25 669)                             |

SOLEA bénéficie d'une exonération d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028. Aucun impôt courant ne sera donc dû par la société durant la période sous revue.

Un passif d'impôt différé a été reconnu sur la juste valeur des cacaoyers et des tecks au 30 juin 2020, du fait de leur durée de vie de 35 ans et de la permanence de différence de valeur temporaire de ces actifs au-delà de la 15ème année (fin de la période de vacances fiscales dont bénéficie SOLEA).

Aucun actif d'impôt différé lié aux pertes fiscales de la société n'a été comptabilisé dans la mesure où la Société ne disposera pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôt pourront être imputés.

## 9. Immobilisations corporelles

| En euros                                       | Exercice<br>clos le 31<br>Déc. 2022 | Acq.             | Cessions & Mises<br>au rebus | Reclasse-<br>ments | Intermédiaire<br>au 30 Juin<br>2023 |
|--|-------------------------------------|------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| <b><u>Valeur brute</u></b>                     |                                     |                  |                              |                    |                                     |
| Agencements et aménagements de terrains        | 2 482 923                           | -                | -                            | -                  | 2 482 922                           |
| Constructions sur sol d'autrui                 | 226 165                             | 22 868           | -                            | -                  | 249 032                             |
| Installations techniques, matériel & outillage | 2 566 181                           | -                | -                            | -                  | 2 566 181                           |
| Autres immobilisations corporelles             | 148 838                             | 5 317            | -                            | -                  | 154 155                             |
| Immobilisations en cours                       | 576 991                             | 214 310          | (8 788)                      | -                  | 782 513                             |
| Avances et acomptes s/ immo. corp.             | 48 394                              | 348 702          | -                            | -                  | 397 096                             |
| <b><u>Total valeur brute</u></b>               | <b>6 049 491</b>                    | <b>591 197</b>   | <b>(8 788)</b>               | <b>-</b>           | <b>6 631 900</b>                    |
| <b><u>Amortissements</u></b>                   |                                     |                  |                              |                    |                                     |
| Agencements et aménagements de terrains        | (760 341)                           | (71 280)         | -                            | (591 776)          | (1 423 397)                         |
| Constructions sur sol d'autrui                 | (35 971)                            | (441)            | -                            | -                  | (36 412)                            |
| Installations techniques, matériel & outillage | (2 197 287)                         | (158 235)        | -                            | 591 776            | (1 763 746)                         |
| Autres immobilisations corporelles             | (1 681)                             | (508)            | -                            | -                  | (2 189)                             |
| <b><u>Dépréciations</u></b>                    |                                     |                  |                              |                    |                                     |
| Agencements et aménagements de terrains        | (23 502)                            | -                | -                            | -                  | (23 502)                            |
| Constructions sur sol d'autrui                 | (2 882)                             | -                | -                            | -                  | (2 882)                             |
| <b><u>Total amortissements</u></b>             | <b>(3 021 664)</b>                  | <b>(230 464)</b> | <b>-</b>                     | <b>-</b>           | <b>(3 252 128)</b>                  |
| <b><u>Total valeur nette</u></b>               | <b>3 027 827</b>                    | <b>360 733</b>   | <b>(8 788)</b>               | <b>-</b>           | <b>3 379 772</b>                    |

Les agencements et aménagements de terrains sont constitués des investissements relatifs à la construction de la station d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de plantations (menuiserie, ciment, sable, etc.).

Les installations techniques, matériel et l'outillage sont composés du matériel agricole et de matériel roulant des plantations de SOLEA. Les plus gros investissements sont des éléments pour la station d'irrigation, des bulldozers, tracteurs ainsi que du petit matériel (tronçonneuses, débroussailleuses, groupe, électrogène, ...). Ce poste est également constitué des installations de production de l'usine de SHOKKO, qui constitue l'essentiel des investissements de la période.

Les immobilisations en cours et avances et acomptes sur immobilisations concernent exclusivement les investissements relatifs à l'usine de production.

## 10. Actifs biologiques

Une fois arrivés à maturité, et après avoir été comptabilisés à leur coût d'acquisition, les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'hectare, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.



Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

| Intermédiaire au 30 Juin 2023      | Intermédiaire au 30 Juin 2023 | Exercice clos le 31 Déc. 2022 |
|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b><u>Plantes productrices</u></b> |                               |                               |
| Cacaoyers non matures              | 2 046 507                     | 1 907 370                     |
| Cacaoyers matures                  | 6 130 308                     | 5 645 650                     |
| Caféiers non matures               | 351 092                       | 314 680                       |
| Récolte sur pieds                  | 152 449                       | 152 449                       |
| Pépinière                          | -                             | -                             |
| Tecks                              | 7 063 046                     | 6 567 768                     |
| <b><u>Total valeur brute</u></b>   | <b><u>15 743 402</u></b>      | <b><u>14 587 917</u></b>      |
| <b><u>Amortissements</u></b>       |                               |                               |
| Cacaoyers matures                  | (221 419)                     | (203 008)                     |
| <b><u>Total amortissements</u></b> | <b><u>(221 419)</u></b>       | <b><u>(203 008)</u></b>       |
| <b><u>Dépréciations</u></b>        |                               |                               |
| Cacaoyers matures                  | (254 808)                     | (254 808)                     |
| <b><u>Total valeur nette</u></b>   | <b><u>15 267 175</u></b>      | <b><u>14 130 101</u></b>      |

Les variables utilisées pour la valorisation de ces actifs biologiques au 30 juin 2023 ont été reprises à l'identique par rapport à l'exercice 2022. Certaines variables sont en effet déterminées de manière annuelle.

Au 30 juin 2023, un ajustement de la juste valeur a été estimé en reprenant l'évolution prévue dans les flux financiers en 2023 et déterminée au prorata temporis.

Les impacts liés à la comptabilisation initiale et à la variation de la juste valeur des actifs biologiques, tels que résumés ci-dessous, sont reconnus en résultat net dans la rubrique Variation de la juste valeur des actifs biologiques.

| En euros                           | Exercice clos le 31 Déc. 2022 | Acquisition/production | Réévaluation par les AERG | Réévaluation par le résultat après révision du taux d'actualisation | Intermédiaire au 30 Juin 2023 |
|------------------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------------|---|-------------------------------|
| <b><i>Valeur brute</i></b>         |                               |                        |                           |   |                               |
| Cacaoyers non matures              | 1 907 370                     | 139 137                |                           |   | 2 046 507                     |
| Cacaoyers matures                  | 5 645 650                     | -                      | 484 658                   | -   | 6 130 308                     |
| Caféiers non matures               | 314 680                       | 36 412                 |                           |   | 351 092                       |
| Récolte sur pieds                  | 152 449                       |                        |                           |   | 152 449                       |
| Pépinière                          | -                             | -                      | -                         | -   | -                             |
| Tecks                              | 6 567 768                     |                        |                           | 495 278   | 7 063 046                     |
| <b><i>Total valeur brute</i></b>   | <b>14 587 917</b>             | <b>175 549</b>         | <b>484 658</b>            | <b>495 278</b>  | <b>15 743 402</b>             |
| <b><i>Amortissements</i></b>       |                               |                        |                           |   |                               |
| Cacaoyers matures                  | (203 008)                     | (18 411)               | -                         |   | (221 419)                     |
| <b><i>Total amortissements</i></b> | <b>(203 008)</b>              | <b>(18 411)</b>        | <b>-</b>                  | <b>-</b>  | <b>(221 419)</b>              |
| <b><i>Dépréciations</i></b>        |                               |                        |                           |   |                               |
| Cacaoyers matures                  | (254 808)                     |                        |                           |   | (254 808)                     |
| <b><i>Total dépréciations</i></b>  | <b>(254 808)</b>              |                        |                           |   | <b>(254 808)</b>              |
| <b><i>Total valeur nette</i></b>   | <b>14 130 101</b>             | <b>157 138</b>         | <b>484 658</b>            | <b>495 278</b>  | <b>15 267 175</b>             |

## 11. Capitaux propres

|  | Intermédiaire au 30 Juin 2023 | Exercice clos le 31 Déc. 2022 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
|  | en EUROS                      | en EUROS                      |
| <b><i>Attribuables aux propriétaires de la société</i></b> | <b>8 296 085</b>              | <b>9 063 824</b>              |
| Capital  | 12 197 691                    | 12 197 691                    |
| Prime d'émission   | 876 115                       | 876 115                       |
| Réserve de réévaluation                                    | 4 634 007                     | 4 266 427                     |
| Réserves de consolidation groupe                           | (8 292 570)                   | (7 775 106)                   |
| Résultat de l'exercice Groupe                              | (1 119 159)                   | (501 303)                     |
| <b><i>Participations ne donnant pas le contrôle</i></b>    | <b>107</b>                    | <b>(389)</b>                  |

Il n'y a pas eu de mouvement de capital sur la période.

|   | Intermédiaire<br>au 30 Juin<br>2023 | Exercice<br>clos le 31<br>Déc. 2022 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
|   | en EUROS                            | en EUROS                            |
| <b><u>Capital social au 1er janvier</u></b> | <b>12 197 692</b>                   | <b>10 935 000</b>                   |
| Augmentation de capital du 14 février 2022  |                                     | 1 262 692                           |
| <b><u>Capital social au 30 juin</u></b>     | <b>12 197 692</b>                   | <b>12 197 692</b>                   |

Suite au Conseil d'Administration du 31 janvier 2022 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 14 février 2022 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 12 626 916 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 1 262 691,60 € comprenant une prime d'émission de 378 807,48 € à un prix de souscription unitaire de 0,13 € (prime d'émission incluse). Elle a été intégralement libérée par compensation de créances.

## 12. Dettes commerciales et autres créditeurs

|  | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Exercice<br>clos le 31<br>Déc. 2022 |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|
|  | en EUROS                         | en EUROS                            |
| <b><u>Dettes commerciales et autres créditeurs</u></b> |                                  |                                     |
| Dettes fournisseurs - courant                          | 2 183 852                        | 1 774 773                           |
| Dettes s/ acquis. d'actifs - courant                   | 79 728                           | 86 747                              |
| Dettes sociales - courant                              | 513 959                          | 574 581                             |
| Dettes fiscales (hors IS) - courant                    | 476 843                          | 452 058                             |
| Etat - impôts sur les bénéfices - courant              | 117 016                          | 876 997                             |
| <b><u>Total</u></b>                                    | <b>3 371 398</b>                 | <b>3 765 156</b>                    |







## 13. Dettes financières

|                           | Exercice<br>clos le 31<br>Déc. 2022 | Remboursement | Intermédiaire<br>au 30 Juin 2023 |
|---------------------------|-------------------------------------|---------------|----------------------------------|
|                           | en EUROS                            | en EUROS      | en EUROS                         |
| <b>Dettes financières</b> | <b>1 126 895</b>                    | <b>-</b>      | <b>6 968 398</b>                 |
| Obligations OCEANES       | 1 126 895                           |               | 1 126 895                        |
| Emprunt obligataire SOLEA |                                     |               | 5 841 503                        |

### 13.1 Obligations OCEANES

KKO INTERNATIONAL a annoncé avoir conclu le 7 décembre 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« Investisseur ») un financement global sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») assorties, pour certaines d'entre elles, de bons de souscription d'actions (« BSA »), pouvant atteindre un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 5 100 000 €.

Sur la base de cet accord, KKO INTERNATIONAL a émis, le 7 décembre 2018, 510 bons d'émission d'OCEANE (les « BEOCEANE »), chaque BEOCEANE donnant accès à une OCEANE d'un montant nominal de 10 000 €, au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund. L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 6 273 000 €, soit 4 998 000 € correspondant à la souscription de la totalité des OCEANE et 1 275 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

European High Growth Opportunities Securitization Fund a exercé, le 7 décembre 2018 concomitamment à la signature de l'accord, une première tranche de 260 BEOCEANE composés de 260 OCEANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 2 600 000 €, constituant la première tranche du programme de financement.

En contrepartie de l'engagement de European High Growth Opportunities Securitization Fund de souscrire à l'emprunt obligataire, l'investisseur a perçu une commission d'engagement correspondant à 16 OCEANE complémentaires qui ont été émises par KKO INTERNATIONAL le 7 décembre 2018. Les BEOCEANE, attribués gratuitement à l'Investisseur et d'une maturité de 36 mois, obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCEANE sous réserve de la satisfaction de certaines conditions à raison de :

- 260 OCEANE (avec BSA attachés) d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour la première tranche, souscrite le 7 décembre 2018 ; et
- 25 OCEANE d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour chacune des dix tranches suivantes, à souscrire sur demande de la Société.



Au 30 juin 2019, en application des normes IFRS, l'emprunt obligataire a fait l'objet d'un ajustement à la juste valeur de 136 870 € en fonction des tirages.

### 13.2 Emprunt Obligataire « SOLEA 7,20% 2023-2031 »

A la suite du communiqué de presse du 31 octobre 2022, la société SOLEA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire début 2023. Toutes les modalités administratives et juridiques associées permettant le déblocage des fonds ont été réalisées en mars 2023. MAC AFRICAN SGI a été l'Arrangeur et le Chef de File de l'opération qui a supervisé la levée de fonds par placement obligataire privé dénommé « SOLEA 7,20% 2023-2031 ».

L'Emprunt Obligataire a été intégralement souscrit par ALCB FUND et quatre investisseurs qui comptent parmi les banques et compagnies d'assurance de premier rang en Afrique. Les principales caractéristiques de l'émission de l'emprunt obligataire par SOLEA sont décrites ci-dessous :

|  |  |
|--|--|
| <b>Dénomination</b>                            | <b>SOLEA 7,20% 2023-2031</b>   |
| <b>Émetteur</b>                                | SOLEA  |
| <b>Montant de l'émission</b>                   | 4.000.000.000 francs CFA (soit approximativement 6 M€)   |
| <b>Taux d'intérêt</b>                          | 7,20% l'an   |
| <b>Durée de l'emprunt</b>                      | Huit (8) ans dont sept (7) semestres de différé sur le remboursement du capital  |
| <b>Type de placement</b>                       | Emprunt obligataire privé  |
| <b>Nature des titres</b>                       | Les obligations sont dématérialisées, négociables de gré à gré, conformément à la réglementation sur la conservation des valeurs mobilières dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) |
| <b>Nombre de titres</b>                        | 80   |
| <b>Valeur nominale des titres</b>              | 50.000.000 francs CFA  |
| <b>Prix d'émission des titres</b>              | 50.000.000 francs CFA  |
| <b>Mode d'amortissement</b>                    | Amortissement annuel, linéaire et constant du capital sur la durée de l'Emprunt Obligataire, après un différé initial de sept semestres  |
| <b>Mode de paiement des coupons d'intérêts</b> | Paiement du coupon semestriel à compter de la date de jouissance des titres  |

## 14. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions au sein du Groupe ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

### 14.1. Prêts consentis par des parties liées

|   | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Exercice<br>clos le 31<br>Déc. 2022 |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|
|   | en EUROS                         | en EUROS                            |
| <b><i>Dettes envers les propriétaires de la Société</i></b> | <b>3 203 446</b>                 | <b>2 390 025</b>                    |

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements consacrés au développement des plantations avait été financée avant la mise en bourse par des avances de fonds des actionnaires.

L'ensemble de ces emprunts venant ainsi à échéance à court terme, leur juste valeur équivaut à leur valeur nominale, augmentée d'un taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. L'avantage du non-paiement des intérêts, ou du paiement d'un intérêt inférieur aux taux prévalant sur le marché, sur avances octroyées par les actionnaires de KKO INTERNATIONAL est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les actionnaires.

### 14.2. Rémunération des principaux dirigeants

|                                    | Intermédiaire au<br>30 Juin 2023 | Intermédiaire<br>au 30 Juin 2022 |
|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
|                                    | en EUROS                         | en EUROS                         |
| <b><i>Membres de direction</i></b> | <b>272 505</b>                   | <b>257 111</b>                   |
| Rémunérations fixes                | 272 505                          | 257 111                          |







## Mise à disposition du Rapport Financier Annuel

KKO International a déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, son rapport financier semestriel pour l'exercice commençant le 1er janvier 2023 et clos le 30 juin 2023.

Ce document est tenu à ` disposition du public et peut être consulté ` sur le site Internet de la Société dans la rubrique « [kko-international.com/investisseurs/rapport-financiers](https://kko-international.com/investisseurs/rapport-financiers) ».

[kko-international.com](http://kko-international.com)